argonne ardennaise
Communauté de Communes

2024/103

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-036

Date de la convocation : 04/04/2024
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 63
Conseillers représentés : 15

Le onze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 GELHAYE Martine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy (depuis 20:07:18) , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 070 GROSSELIN Jacques , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 001 POTRON Pierre (à 015 THIERION Vincent) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre (à 006 NANJI Léopold) , 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 044 POUCET Eric (à 042 HUSSON POISSON Fanny) , 055 VERNEL Martine (à 004 LOUIS Jean-Marc) , 060 MANCEAUX Christophe (à 056 DANNEAUX Dominique) , 073 BOXEBELD Pascal (à 087 SALEZ René) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 103 BERGERY Marie Claude (à 121 RENOLLET Hubert) , 111 DUGARD Yann (à 112 FESTUOT Annie) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET A LA PRESIDENTE DU GAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 et ses versions ultérieures ;
.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2024 et de sa publication ou notification le 19/04/2024

Vu la délibération de la Région Grand Est du 16 décembre 2021 demandant l'Autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023 ;

Vu la délibération n° DC2022-86 du Conseil communautaire en date du 15 septembre 2022 validant le dossier de candidature de l'Argonne Ardennaise pour la programmation LEADER 2023-2027 et approuvant la candidature de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-2027 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-2027 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération n°DC2023-71 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 instituant le GAL de l'Argonne Ardennaise et validant le portage juridique et financier du programme LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°DC2023-72 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 approuvant le projet de convention relatif à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire ;

Vu la délibération n°DC2023-87 du Conseil communautaire du 5 octobre 2023 désignant les représentants de la communauté de communes au comité de programmation LEADER ;

Vu la délibération n°DC2024-34 du Conseil communautaire du 11/04/2024 approuvant le projet de règlement intérieur du comité de programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise 2023 - 2027 ;

Vu le compte-rendu du comité de programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise en date du 21 mars 2024 précisant les résultats des élections de la Présidence et de la Vice-Présidence ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré DECIDE par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (017 BESTEL Bernard) :

- **D'APPROUVER le tableau ci-après synthétisant les délégations de signature au Président de la Communauté de communes et à la Présidence du GAL pour les actes qui se rapportent au GAL :**

Tâches/responsabilités	Président de la structure porteuse	Présidente du GAL
Récépissé de dépôt de dossier et demande de pièces complémentaires	X	
Accusé de réception de dossier complet	X	
Invitation aux comités de programmation		X
Animation du comité de programmation		X
Compte-rendu du comité de programmation		X

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Information des demandeurs non sélectionnés	X	
Information des demandeurs inéligibles	X	
Information des demandeurs sélectionnés		X
Transmission de la décision attributive de l'aide FEADER au bénéficiaire	X	

- **D'AUTORISER la Présidence du GAL à signer tous les actes à intervenir.**
- **D'AUTORISER le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.**

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2024 et de sa publication ou notification le 19/04/2024